

Annexe 51–102A3

Déclaration de changement important

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société

West Fraser Timber Co. Ltd. (« **West Fraser** » ou la « **Société** »)
858 Beatty Street, bureau 501
Vancouver (C.-B.) V6B 1C1

Rubrique 2. Date du changement important

Le 20 avril 2022.

Rubrique 3. Communiqué

Un communiqué portant sur le changement important a été diffusé par l'intermédiaire de Canada Newswire le 20 avril 2022. Le communiqué a également été déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada, sur SEDAR, et auprès de la Securities Exchange Commission, sur EDGAR.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Le 20 avril 2022, West Fraser a annoncé que son conseil d'administration avait autorisé la présentation d'une offre publique de rachat importante (l'« **offre** ») dans le cadre de laquelle la Société propose de racheter auprès des actionnaires (les « **actionnaires** »), aux fins d'annulation, des actions ordinaires en circulation à concurrence de 1,25 milliard de dollars américains (les « **actions** »). L'offre a été lancée le 26 avril 2022 et expirera à 17 h (heure de Vancouver) le 2 juin 2022, à moins qu'elle soit prolongée, modifiée ou retirée par la Société.

À la suite de l'annonce de l'offre, West Fraser a déposé sur SEDAR le 26 avril 2022 son offre de rachat (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information relative à une offre publique de rachat connexe, chacune datée du 26 avril 2022 (collectivement, l'« **offre de rachat et note d'information** »), ainsi qu'une lettre d'envoi et un avis de livraison garantie (collectivement, les « **documents relatifs à l'offre** »). De plus, la Société a déposé un exemplaire de la Schedule 13E-4F qui intègre les documents relatifs à l'offre auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 26 avril 2022. L'offre de rachat et note d'information décrit l'ensemble des modalités et des conditions de l'offre et communique les renseignements relatifs à l'offre requis en vertu du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*.

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

Le 20 avril 2022, la Société a annoncé les modalités et les conditions de l'offre de rachat, aux fins d'annulation, de ses actions à concurrence de 1,25 milliard de dollars américains.

L'offre est réalisée dans le cadre d'un processus de « vente à l'enchère au rabais modifiée », dans une fourchette de prix de dépôt d'au moins 80,00 \$ US et d'au plus 95,00 \$ US par action. Les actionnaires qui souhaitent participer à l'offre peuvent le

faire dans le cadre d'un dépôt à l'enchère ou d'un dépôt au prix de rachat. Les actionnaires qui déposent valablement des actions sans préciser la méthode qu'ils ont choisie sont réputés avoir fait un dépôt au prix de rachat. La participation à l'offre est facultative pour tous les actionnaires, qui sont libres de choisir de déposer des actions en réponse à l'offre, de choisir le nombre d'actions à déposer et, dans le cas des dépôts à l'enchère, de fixer le prix de rachat à l'intérieur d'une fourchette donnée.

L'offre vise environ 15,72 % du nombre total d'actions émises et en circulation, compte non tenu de la dilution (en fonction d'un prix de rachat correspondant au prix de rachat minimal par action et de 99 371 752 actions émises et en circulation en date du 22 avril 2022). La Société financera l'offre avec ses liquidités disponibles. L'offre est libellée en dollars américains et le paiement sera versé en dollars américains aux actionnaires, mais les actionnaires canadiens peuvent choisir de recevoir leur paiement en dollars canadiens.

Durée de l'offre

L'offre a été lancée le 26 avril 2022 et expirera à 17 h (heure de Vancouver) le 2 juin 2022, à moins qu'elle soit prolongée, modifiée ou retirée par la Société.

Conditions de l'offre

L'offre est soumise aux conditions décrites dans l'offre de rachat et note d'information à la rubrique 7, « Certaines conditions de l'offre » de l'offre de rachat.

Choix offerts dans le cadre de l'offre de rachat

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'offre peuvent le faire (i) par voie de dépôts à l'enchère, auquel cas ils doivent indiquer le nombre d'actions qu'ils déposent à un prix d'au moins 80,00 \$ US et d'au plus 95,00 \$ US par action ordinaire, par tranche de 0,25 \$ US par action ordinaire, ou (ii) par voie d'un dépôt au prix de rachat, auquel cas ils n'indiquent pas de prix par action, mais conviennent plutôt de faire racheter un nombre donné d'actions au prix de rachat qui sera fixé d'après les dépôts à l'enchère. Les actionnaires qui déposent valablement des actions sans préciser la méthode qu'ils ont choisie sont réputés avoir fait un dépôt au prix de rachat. Les administrateurs et les dirigeants de West Fraser n'ont pas l'intention pour l'instant de déposer des actions en réponse à l'offre.

Prix de rachat

À l'expiration de l'offre et sous réserve du respect des conditions de l'offre, la Société fixera le prix de rachat le plus bas (qui ne sera pas inférieur à 80,00 \$ US par action ni supérieur à 95,00 \$ US par action) qui lui permettra de racheter le nombre maximal d'actions valablement déposées en réponse à l'offre, et dont le dépôt n'a pas été révoqué, pour un prix de rachat global maximal de 1,25 milliard de dollars américains.

Si le prix de rachat global des actions valablement déposées et dont le dépôt n'a pas été révoqué est inférieur à 1,25 milliard de dollars américains, la Société rachètera toutes les actions déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère et de dépôts au prix de rachat.

Si le prix de rachat global des actions valablement déposées et dont le dépôt n'a pas été révoqué est supérieur à 1,25 milliard de dollars américains, la Société rachètera les

actions proportionnellement au nombre d'actions déposées par les actionnaires compte tenu des dépôts de « lots irréguliers » (de porteurs qui détiennent en propriété véritable moins de 100 actions), qui ne seront pas soumis à la réduction proportionnelle. Dans un tel cas, toutes les actions déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat définitif seront rachetées, sous réserve de la réduction proportionnelle, au prix de rachat fixé conformément aux modalités de l'offre. Les actions qui auront été déposées, mais non rachetées, y compris les actions déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère à des prix supérieurs au prix de rachat, seront retournées aux actionnaires.

West Fraser estime que l'offre est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires. Elle permet à la Société de remettre un capital maximal de 1,25 milliard de dollars américains aux actionnaires qui choisissent de déposer leurs actions, et elle accroîtra la participation proportionnelle des actionnaires qui choisissent de ne pas répondre à l'offre. Lorsque l'offre aura été réalisée, West Fraser disposera toujours de ressources financières et d'un fonds de roulement suffisants pour poursuivre ses affaires et ses activités courantes. L'offre ne devrait pas empêcher la Société de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront à elle ni de faire croître son entreprise dans un avenir prévisible.

Documents relatifs à l'offre

Les modalités de l'offre, y compris les instructions relatives au dépôt d'actions et toutes les conditions de l'offre, sont décrites dans les documents relatifs à l'offre. Les documents relatifs à l'offre ont été postés aux actionnaires. Ils ont également été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables sur SEDAR au www.sedar.com, déposés sur Schedule 13E-4F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur EDGAR au www.sec.gov, et publiés sur le site Web de la Société à l'adresse www.westfraser.com. Les actionnaires de la Société sont invités à lire attentivement les documents relatifs à l'offre avant de prendre une décision à l'égard de l'offre.

Renseignements supplémentaires

West Fraser a retenu les services de Valeurs Mobilières TD Inc. à titre de conseiller financier exclusif dans le cadre de l'offre. West Fraser a également désigné Services aux investisseurs Computershare inc. pour qu'elle agisse à titre de dépositaire dans le cadre de l'offre. Les questions ou les demandes de renseignements relatives à l'offre peuvent également être transmises au dépositaire.

Le résumé de l'offre présenté dans la présente déclaration de changement important ne prétend pas être exhaustif et complet et est fourni entièrement sous réserve du texte intégral des documents relatifs à l'offre et de toute modification, variation ou supplément de ces documents, lorsqu'ils seront disponibles. Les actionnaires et les personnes intéressées de la Société sont invités à lire attentivement les documents relatifs à l'offre avant de prendre une décision à l'égard de l'offre.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Aucun fait important devant être déclaré n'est traité de façon confidentielle dans la présente déclaration de changement important ni n'y a été omis.

Rubrique 8. Membres de la haute direction

Christopher Virostek
Vice-président, Finances et chef des finances
Tél. 1-604-895-2745

Rubrique 9. Date de la déclaration

Le 29 avril 2022.